

Peintre en bâtiment

il devient préparateur automobile



Stéphane a dû envisager une reconversion à l'âge de 41 ans suite à une reconnaissance de travailleur handicapé. Dans ce cadre, il a suivi une formation de chauffeur poids lourd, étape vers un nouvel emploi. Récit...



Cette fiche est le témoignage d'un salarié ayant effectué un Congé Individuel de Formation. Elle concourt à illustrer les différentes étapes d'un parcours, les difficultés et les choix effectués.

Une reconversion obligée

Stéphane n'aimait pas trop l'école, « *du coup les résultats n'étaient pas très bons...* » Ses parents l'inscrivent dans un collège tourné vers les professions du bâtiment ; il choisit la formation de peintre et prépare le CAP en apprentissage. Hélas, au terme des deux ans, il échoue sur la partie théorique. « *Mon employeur m'a prolongé d'un an. Quand j'ai validé mon diplôme en 1991, il ne pouvait pas m'embaucher. Mais il m'a recommandé auprès d'une grande entreprise.* » Celle-ci lui propose un poste de peintre ravaleur. « *Ce métier me plaisait. Comme j'étais très bon en pratique, je suis monté en grade.* » En 2008, surviennent des soucis de santé qui lui procurent une gêne au niveau de la main. « *La médecine du travail m'a conseillé de lancer des démarches pour me réorienter car je ne pouvais plus continuer dans ma branche.* » Il obtient cette même année une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.



LE PARCOURS DE STÉPHANE

1991	CAP Peintre, vitrerie, revêtements
1991	Peintre en bâtiment
2008	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
2009	Titre professionnel de conducteur routier de marchandises et permis EC (CIF)
2010	Préparateur de véhicules

Un projet déclenché par des soucis de santé

Stéphane envisage son avenir comme chauffeur PL et SPL (poids lourds et super poids lourds): « *Je connaissais ce métier par un ami qui travaillait dans les transports, je l'avais plusieurs fois accompagné lors de ses tournées. Et j'avais constaté que les offres d'emploi étaient nombreuses.* » En parlant de son projet autour de lui, il apprend l'existence du Fongecif. Il assiste à une réunion d'information collective puis obtient un entretien téléphonique avec un conseiller du Fongecif pour plus de renseignements. Son employeur lui accorde l'autorisation de s'absenter pour un CIF. La déception est au tournant car son dossier est refusé la première fois, la lettre de motivation n'étant « *pas assez claire et argumentée* ». Stéphane fait une demande de recours. Il entreprend notamment de dénicher une promesse d'embauche. « *Je suis allé rencontrer une vingtaine de professionnels, sans succès. Malgré tout, je suis très content de ces contacts et de l'accueil reçu en général.* » Il a su alors témoigner de sa bonne représentation du métier et du marché du travail. Trois mois plus tard, sa demande de recours est acceptée.

De gros efforts et des moments de faiblesse

« *J'appréhendais un peu ce retour à l'école.* » Heureusement, la formation, dans son département de résidence, ne posait « *aucun souci d'organisation familiale* ». Les formateurs sont « *très bien* », ses salaires pris en charge à 100 %. Reste à déboursier 130 euros sur le coût de la formation. Stéphane avoue pourtant « *des moments de faiblesse à la période des examens. Passer les permis n'est pas si facile.* » Toujours soutenu par sa conjointe, et maintenant par d'autres stagiaires, il révisé « *à fond* », décroche son titre de conducteur marchandises et son permis poids lourd. La suite ? Le licenciement pour inaptitude, l'inscription à Pôle emploi, cinq mois de rééducation consécutifs à une opération... et une opportunité inattendue : le directeur de son garage habituel lui propose un travail de préparateur automobile avec aussi le rôle de ramener les voitures accidentées. Depuis, Stéphane occupe toujours ce poste qu'il apprécie et lui permet de réaliser son projet : conduire les camions permettant de remorquer les véhicules.